DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE

nº 142/2005

du 2 décembre 2005

modifiant l'annexe I (Questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord EEE

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe I de l'accord a été modifiée par la décision du Comité mixte de l'EEE nº 110/2005 ([1]).

(2) La décision 2005/435/CE de la Commission du 9 juin 2005 prévoyant la commercialisation temporaire de certaines semences des espèces *Pisum sativum*, *Vicia faba* et *Linum usitatissimum* ne satisfaisant pas aux exigences respectives des directives du Conseil 66/401/CEE ou 2002/57/CE ([2]) doit être intégrée à l'accord,

DÉCIDE:

Article premier

Le point suivant est inséré après le point 41 (décision 2005/310/CE de la Commission) de la partie 2 du chapitre III de l'annexe I de l'accord:

«42. **32005 D 0435**: décision 2005/435/CE de la Commission du 9 juin 2005 prévoyant la commercialisation temporaire de certaines semences des espèces *Pisum sativum*, *Vicia faba* et *Linum usitatissimum* ne satisfaisant pas aux exigences respectives des directives du Conseil 66/401/CEE ou 2002/57/CE (JO L 151 du 14.6.2005, p. 23).»

Article 2

Les textes de la décision 2005/435/CE en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 3 décembre 2005, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au Comité mixte de l'EEE (*).

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2005.

Par le Comité mixte de l'EEE

Le président

SAS le prince Nicolas de LIECHTENSTEIN

([1]) JO L 339 du 22.12.2005, p. 6.
([2]) JO L 151 du 14.6.2005, p. 23.
(*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.